

LA LANGUE FRANÇAISE

C'est le désir de seconder le travail intelligent et désintéressé de l'*Action française* pour la défense du français au Canada, et de servir autant qu'il est en nous une si noble cause, qui nous a dicté le modeste travail que nous présentons au public.

I — LES DROITS DU FRANÇAIS

Après les travaux classiques de Mgr L.-A. Pâquet, P. A., V. G., du séminaire de Québec, de M. Henri Bourassa, directeur du *Devoir*, et tout récemment de M. William Henry Mooré, du *Canadian Courier* de Toronto, il semble inutile, téméraire même, d'aborder de nouveau cette thèse. On ne saurait mieux dire ni être plus complet.

Alors, pourquoi revenir sur ce sujet ?

C'est qu'à l'encontre du droit, on veut établir une légende, et que les légendes ont la vie dure. Combien de fois la légende du « patois » canadien-français a-t-elle été montrée dans tout son ridicule ! et la preuve qu'il faut la réfuter toujours, c'est que, récemment encore, elle trouvait asile dans les *Missions catholiques* de Lyon.

La légende de la réserve française de Québec est dans cet ordre de choses. Réfutée aujourd'hui, elle reparait demain, et on ne manque pas d'habileté pour la faire pénétrer dans des milieux où elle peut nous nuire beaucoup et où, de fait, elle nous a causé un mal irréparable !